

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL JUDICIAIRE
TRIBUNAL DE POLICE DE GRENOBLE
CEDEX 1
BP 1125
38022 GRENOBLE

L'Officier du Ministère Public
à
CABINET DEHAN SCHINAZI

174 RUE DE COURCELLES
75017 PARIS

Références à rappeler :

Rédacteur :

Madame,

Vous m'avez adressé une correspondance relative à la verbalisation relevée l'encontre de votre client

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **007538** CONDUITE D'UN VEHICULE A MOTEUR AVEC UN PERMIS DE CONDUIRE NON PROROGÉ ART.R.221-10 §II, ART.R.221-11, ART.R.221-12, ART.R.221-19 C.ROUTE. ART.7 §III, ART.8 §III ARR.MINIST DU 20/04/2012. ART.R.221-1-1 §III. §V C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à _____ date du : _____ par _____
procès verbal n° _____ dressé par _____, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) _____

Je vous informe qu'après examen du dossier, je fais procéder au classement sans suite de cette verbalisation.

Recevez l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à GRENOBLE, le 10/01/2024

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

